

Notice d'utilisation

VARIOROLL VR

Table des matières

I	Garantie	3
II	Consignes de sécurité	3
III	Éclairage et signalisation	4
IV	Règles générales de prévention des accidents	4
V	Description du VARIOROLL	6
VI	Mise en route	11
VII	Transport sur voies publiques	13
VIII	Entretien	14
IX	Données techniques	15
X	Améliorations techniques	15

Cher client,

Toutes nos félicitations pour l'acquisition de votre toute nouvelle houe rotative DicksonKerner VARIOROLL.

Dès réception du matériel, veuillez vérifier qu'il est bien complet et qu'il n'a pas été endommagé lors du transport. Nous ne pourrions malheureusement pas prendre en compte les réclamations ultérieures.

Afin d'éviter tout danger, cette notice d'utilisation doit être lue et respectée par toutes personnes qui utilisent, entretiennent, réparent ou contrôlent cet outil.

Lisez attentivement ce mode d'emploi avant la mise en route de la machine et respectez les consignes générales.

Si vous utilisez l'appareil correctement et que vous respectez les consignes d'entretien, il vous sera un allié fidèle pour nombreuses années.



I Garantie

1. La société DicksonKerner garantit que ses machines sont exemptes de défauts de matériau et de fabrication et s'engage à remplacer gratuitement, au départ de l'usine de fabrication, toutes les pièces reconnues défectueuses par le fabricant après contrôle de sa part.
2. La garantie de nos produits prend fin après un délai de 12 mois. Cependant, pour les outils saisonniers, au plus tôt à la fin de la première période d'utilisation. Si l'expédition ou la mise en route est retardée sans que nous en soyons responsables, la garantie expire au plus tard 12 mois après le transfert des risques.
3. Le constructeur ne garantit pas les dommages causés par une mauvaise manipulation ou une faute personnelle. De même, aucune garantie n'est accordée sur les outils modifiés ou transformés.
4. L'obligation du constructeur en ce qui concerne la fabrication, la vente ou l'utilisation de ses produits est expressément limitée à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses. Le fabricant rejette toute autre obligation relative à des dommages indirects ou consécutifs.

II Consignes de sécurité

Attention : Conformément aux articles 31 et 23 du code de la route allemand, le conducteur et le propriétaire portent la responsabilité du fonctionnement lors de l'utilisation d'outils portés ou attelés.

1. Les outils d'une largeur de transport supérieure à 3,0 m ne peuvent pas être transportés sur la voie publique sans autorisation exceptionnelle, sauf dans le sens de la longueur sur une remorque appropriée.
2. Le montage d'outils sur l'attelage trois points avant et arrière ne doit pas entraîner de dépassement du poids total autorisé, des charges par essieu autorisées et de la capacité de charge des pneus du tracteur. L'essieu avant du tracteur doit toujours être lesté avec au moins 20% du poids à vide du tracteur. Le conducteur du tracteur est responsable du respect de ces conditions.
3. Le bord avant d'un outil frontal ne doit pas se trouver à plus de 3,5 m du centre du volant du tracteur. Si cette dimension est dépassée, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir un transport en toute sécurité sur la voie publique, par exemple une voiture pilote.
4. Les outils agricoles attelés dont la charge par essieu est supérieure à 3,0 t doivent être équipés d'un système d'air comprimé si le trajet s'effectue sur la voie publique.
5. L'outil ne doit être utilisé que dans le cadre agricole défini par le constructeur. Toute utilisation dépassant ce cadre n'est pas considérée comme conforme. Le constructeur n'est pas responsable des dommages qui en résultent, l'utilisateur en assume seul les risques.

III Éclairage et signalisation

1. Si le véhicule comporte des pièces dangereuses pour la circulation, dans la mesure où il est inévitable que des pièces dépassent du gabarit des véhicules, elles doivent être identifiées par des panneaux d'avertissement. Cela s'applique également aux pièces qui présentent un risque pour la circulation telles que les couteaux, les dents, les disques.
2. Si un outil porté arrière dépasse de plus de 1,0 m les feux à l'arrière du tracteur, il doit être signalé par un panneau de signalisation. Dans l'obscurité ou lorsque les conditions météorologiques l'exigent, au moins un feu arrière et un catadioptre doivent être installés sur l'outil.
3. Si un outil porté dépasse latéralement de plus de 40 cm les feux de position ou les feux arrière du tracteur, il doit être signalé par des plaques de signalisation vers l'avant et vers l'arrière. Dans l'obscurité ou lorsque les conditions météorologiques l'exigent, des feux de position avant et arrière ainsi que des catadioptres supplémentaires doivent être installés.
4. Les outils portés doivent être équipés d'un kit d'éclairage si le dispositif d'éclairage du tracteur est masqué par l'outil porté.

IV Règles générales de prévention des accidents

1. En plus des informations contenues dans cette notice d'utilisation, respectez les règles de sécurité et de prévention des accidents généralement applicables.
2. Les panneaux d'avertissement et de signalisation montés sur l'outil donnent des indications importantes pour un fonctionnement en toute sécurité. Leur respect est essentiel pour votre sécurité !
3. Avant chaque mise en service, s'assurer que l'outil est apte à la circulation et à son bon fonctionnement.
4. Lors de la circulation sur voies publiques, les dispositions du code de la route doivent être respectées. Le règlement relatif aux homologations de circulation routière prescrit pour les outils agricoles portés et traînés règlemente les obligations liées à l'équipement d'éclairage, aux caches (dans la mesure du possible), aux éléments de sécurité pour les outils repliables et à l'éclairage avec panneaux de signalisation. La fourniture et la présence des dispositifs de sécurité incombent au propriétaire du matériel.
5. Il est interdit de rester dans la zone de retournement de l'outil et de se tenir sur ce dernier lors de son utilisation ou lors des trajets.
6. Il est interdit de se tenir entre le tracteur et l'outil lorsque le moteur du tracteur est en marche.
7. Avant de commencer à travailler, familiarisez-vous avec tous les réglages et les éléments de commande de l'outil ainsi qu'avec leurs fonctions. Pendant le travail, il sera trop tard pour ça !

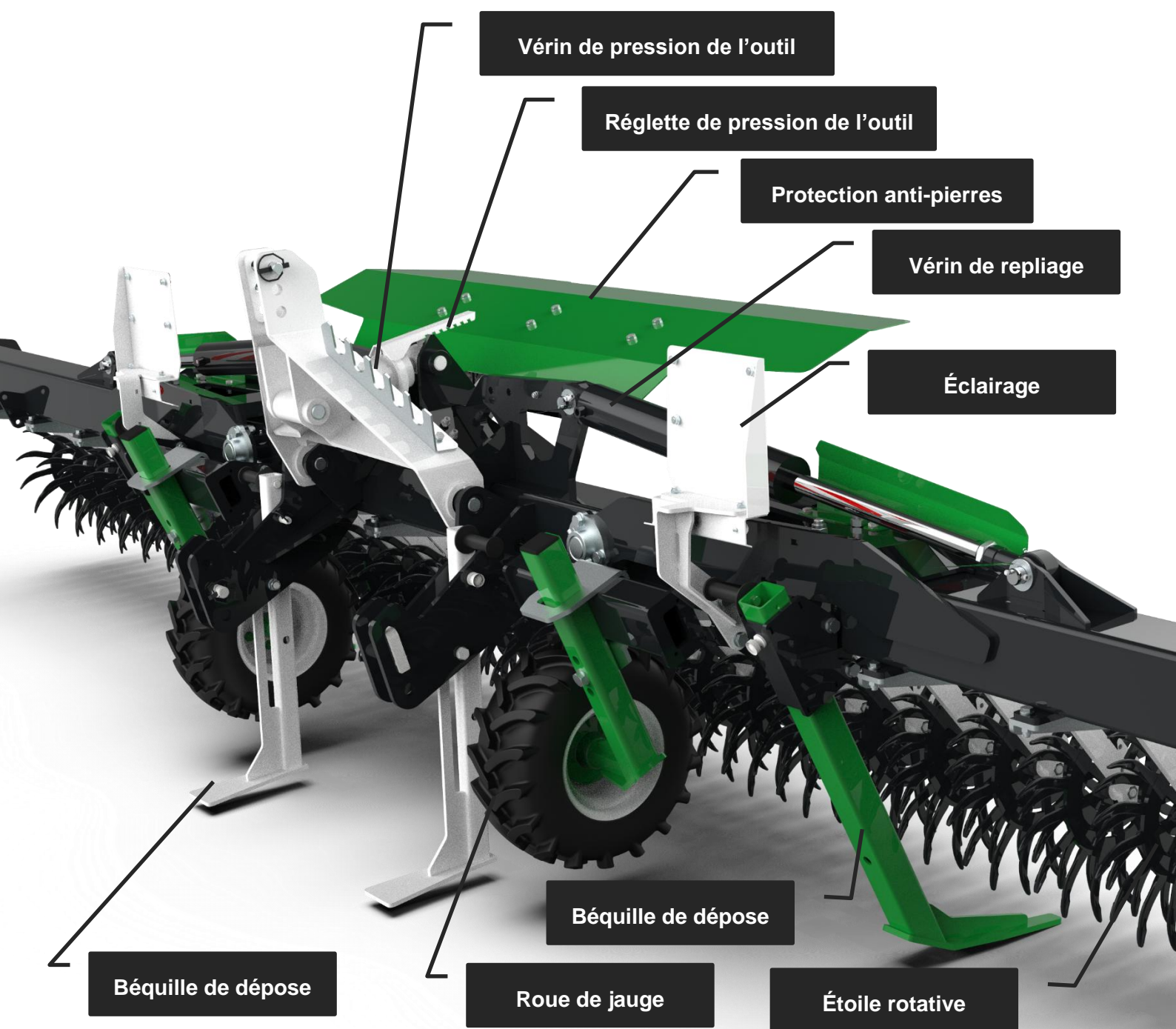
8. Lors de l'attelage ou du dételage de l'outil au tracteur, il est impératif de faire preuve de prudence et de s'assurer du bon positionnement de ses béquilles de dépose. Les outils disposant de leur propre châssis doivent être sécurisés afin d'éviter tout risque de mouvement involontaire.
9. Montez les poids de lest selon les recommandations en respectant la quantité appropriée et les points d'ancrage spécifiés à cet effet.
10. Respecter les charges admissibles par essieu, le poids total et les dimensions autorisés.
11. N'actionnez les cadres rabattables hydrauliquement qu'après avoir vérifié que personne ne se trouve dans la zone de retournement.
12. Avant de quitter le tracteur (cabine de conduite) ou lors des travaux d'entretien et de réparation, il est impératif de déposer l'outil au sol ou d'utiliser les béquilles de dépose prévues à cet effet, d'éteindre le moteur du tracteur et de retirer la clé du contact.
13. Attention : Le système hydraulique est sous pression ! Lorsque vous travaillez sur le système hydraulique ou lors de l'accouplement et du désaccouplement des raccords hydrauliques, assurez-vous que le système hydraulique ne soit plus sous pression !
14. Les travaux de réparation du système hydraulique, du système électrique, des pneus et du châssis ne peuvent être effectués que par du personnel compétent.
15. **Respectez dans tous les cas la largeur et la hauteur de transport maximales autorisées dans votre pays ! Si nécessaire, modifiez la position des différents éléments avant de les replier ou de circuler sur la voie publique.**
16. **Sécurisez tous les éléments mobiles, tels que les éléments repliables de la houe rotative ou les roues de jauge qui pourraient présenter un risque accru pour la sécurité lors de la circulation sur la voie publique.**

Conformément aux articles 31 et 23 du code de la route allemand, le conducteur et le propriétaire sont responsables du bon fonctionnement d'utilisation des outils portés ou traînés.



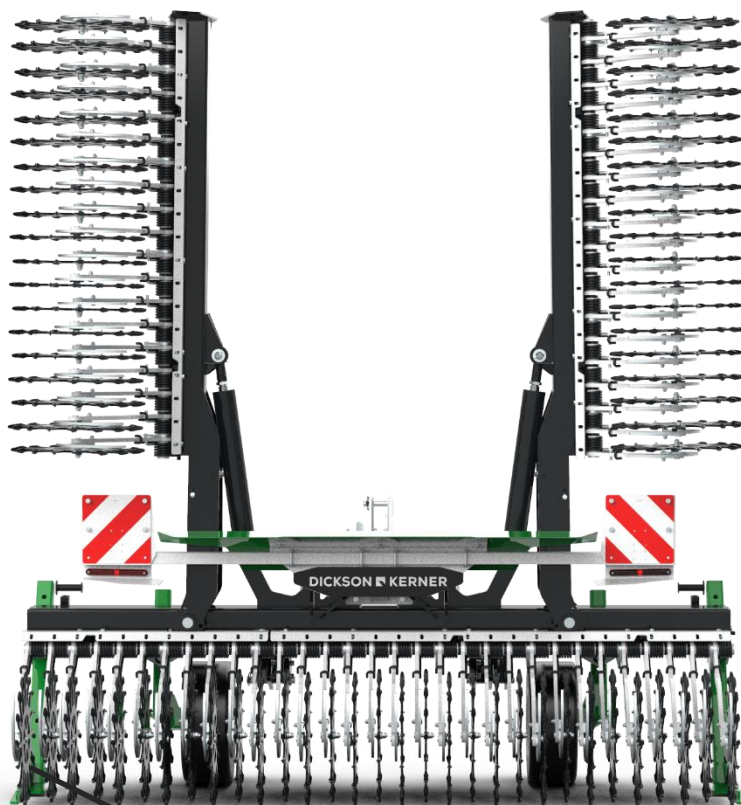
V Description du VARIOROLL

La houe rotative VR unique en son genre se caractérise par sa structure simple mais néanmoins géniale. Elle couvre un très large éventail d'applications. En brisant les croûtes du sol, la couche arable reste ouverte, ce qui réduit l'évaporation inutile de l'eau par rupture des capillarités. La couche superficielle du sol est ainsi très bien aérée, ce qui stimule la croissance des plantes grâce à une meilleure minéralisation. À leur stade de croissance précoce, les mauvaises herbes sont efficacement déracinées et enfouies. Le réglage de l'intensité de travail est effectué par la vitesse d'avancement et le réglage centralisé de la pression au sol. Le débit de chantier élevé, le travail indépendant des rangs et les outils roulants sans entretien garantissent un travail facile, sans bourrage avec une efficacité maximale.



Position de transport

Veillez à ce que les éléments latéraux soient complètement repliés afin d'obtenir une largeur de transport légèrement inférieure à 3 m !



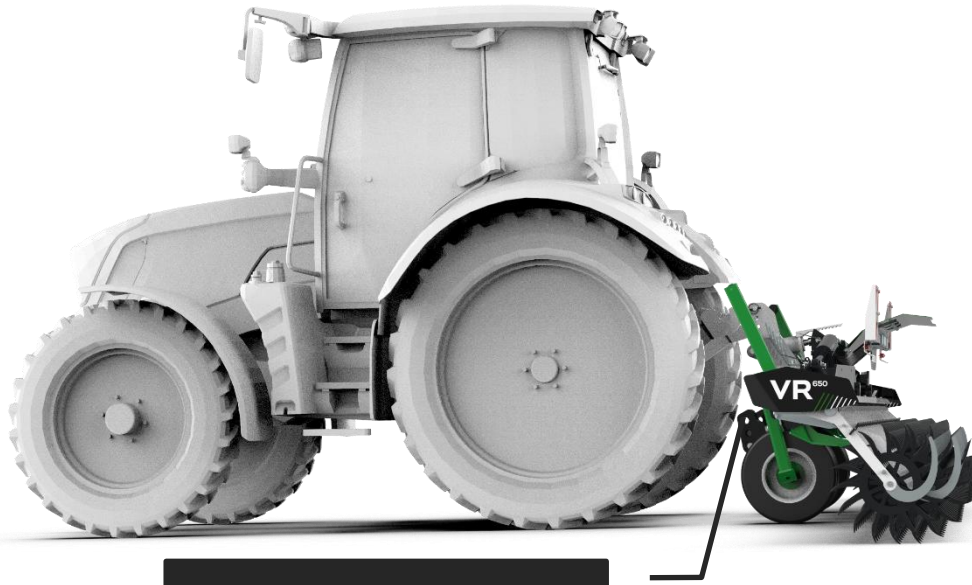
Lors de la dépose de l'outil en position de transport, les quatre béquilles doivent être positionnées et verrouillées de manière à garantir sa stabilité et à éviter tout risque de basculement !



- *La dépose en position repliée ne doit PAS se faire sans béquille de dépose et est uniquement autorisé avec les béquilles de dépose originales de DicksonKerner !*
- *La dépose en position repliée ne peut se faire que sur des surfaces suffisamment stables et planes !*

Attelage

Accrochez si possible l'outil au trou supérieur du bras inférieur afin de renforcer la traction vers le bas lors du travail.



Si possible, accrocher au trou supérieur

Réglage de la voie avec roue de jauge

Grâce à cette vis, il est possible de régler la voie et la hauteur de la roue de jauge. Pour régler la voie, il suffit de desserrer cette vis, la roue pouvant ainsi être déplacée vers la gauche ou vers la droite. Si la vis est complètement retirée, la hauteur se règle par le biais d'une plaque de réglage pré-percée. De plus, la roue de jauge peut être retournée de 180° afin de proposer d'autres largeurs de voie.



Vis de réglage

Réglage de la pression des outils

En inclinant l'ensemble du châssis depuis la cabine via un distributeur double effet, toutes les étoiles sont enfoncées plus profondément dans le sol. Il en résulte un travail plus agressif au niveau de la surface du sol. Grâce au vérin d'inclinaison intégré, Varioroll offre une plage de réglage unique allant jusqu'à une pression sur les étoiles de 50 kg (**ces 50 kg ne peuvent être atteints qu'avec un système hydraulique de pression au sol, des masses supplémentaires ou le relevage de certaines étoiles - le facteur limitant étant le poids propre de l'outil**) !



Le vérin d'inclinaison pour le réglage de la pression au sol doit être rentré lors des déplacements sur route ou avant l'opération de repliage et doit être sécurisé/verrouillé afin d'éviter tout déploiement inopiné !



d'environ 10 kg



jusqu'à environ 50 kg

Relevage des étoiles

À l'aide d'un crochet de verrouillage optionnel, certains éléments peuvent être relevés selon les besoins. Par exemple, pour une utilisation dans des cultures en rangs lors de stades sensibles de développement des plants.



Utilisez les leviers de sécurité et des gants pour prévenir les blessures lors du relevage des étoiles !



Décrotteur d'étoile

Nos décrotteurs d'étoiles sont disponibles en option et empêchent les étoiles de s'arrêter en cas de masse organique trop importante ou de conditions de sol défavorables. Ils peuvent être rajoutés à tout moment et sont maintenus à l'aide d'une vis. Lors du montage, l'étoile doit toutefois être retirée, le décrotteur devant être positionné entre l'étoile et son bras de maintien.

VI Mise en route

Roues

La pression des roues doit être la même des deux côtés. La pression requise est indiquée dans les spécifications du fabricant des pneus.

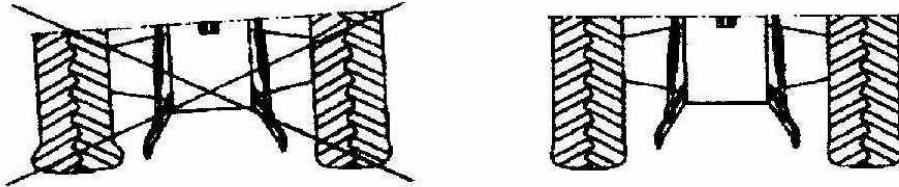


Image 1 : Pression roues

Bras de relevage

Les bras de relevage de l'attelage trois points du tracteur doivent être réglés à la même longueur.

Stabilisateurs latéraux

Les stabilisateurs doivent être réglés de manière à permettre une mobilité latérale minimale des bras inférieurs lors du travail.

Charges par essieu

Le montage d'outils à l'attelage trois points ne doit pas entraîner de dépassement du poids total autorisé, des charges par essieu autorisées et des capacités de charge des pneus du tracteur.

L'essieu avant du tracteur doit toujours être chargé d'au moins 20 % du poids du tracteur. La manière dont le lestage avant minimal et l'augmentation de la charge sur l'essieu arrière sont déterminés est décrite ci-dessous :

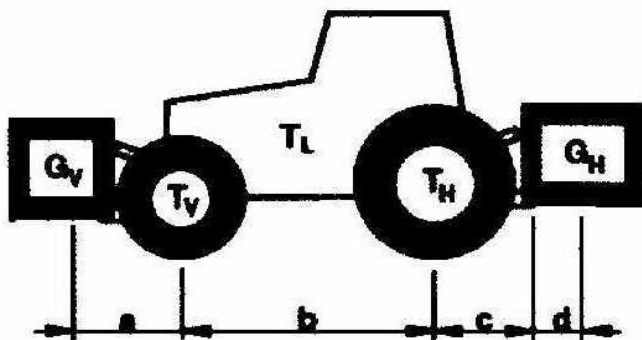


Image 2 : Schéma de la répartition du poids

- G_V Lestage avant ou poids de l'outil frontal
- T_V Charge sur l'essieu avant du tracteur sans outil
- T_H Charge sur l'essieu arrière du tracteur sans outil
- T_L Poids à vide tracteur
- G_H Poids outil porté arrière

Calcul du lestage frontal minimal G_{V min} :

$$G_{V \min} = \frac{G_H * (c + d) - T_V * b + 0,2 * T_L * b}{a + b}$$

Calcul de l'augmentation de la charge sur l'essieu arrière ΔT_H :

$$\Delta T_H = G_H + \frac{G_H * (c + d)}{b}$$

Pour calculer le lestage avant minimum requis et l'augmentation de la charge sur l'essieu arrière, il faut connaître toutes les dimensions et tous les poids indiqués ci-dessus. Si vous ne connaissez pas ces dimensions et ces poids : pesez votre tracteur avec l'outil attelé et relevé de manière à comparer la charge exercée sur l'essieu avant et arrière du tracteur sans outils, avec la charge réelle exercée sur l'essieu avant et arrière du tracteur avec l'outil porté et relevé !



- *Si les charges par essieu autorisées ou le poids total autorisé du tracteur sont dépassés avec le lestage frontal requis, la machine ne doit pas être utilisée avec ce tracteur !*

VII Transport sur voies publiques

1. Avant chaque transport, l'outil doit être contrôlé afin de détecter d'éventuels dommages, une fatigue des matériaux et afin de vérifier la sécurité de fonctionnement des composants importants pour la sécurité du transport, tels que les axes de montage, les bras de relevage, les raccords, les tuyaux hydrauliques, etc. !
2. Lors du transport sur voie publique, tous les éléments de travail doivent être bloqués en position de transport ! Sinon, dans les virages, ils pivotent vers l'extérieur et peuvent causer de graves dommages aux personnes et aux machines !
3. Pour les outils repliables, les deux cadres repliables doivent être complètement repliés lors du transport sur route et l'outil doit être relevé de manière à ce que la largeur et la hauteur de transport prescrites ne soient pas dépassées.
4. Pour se protéger en cas de rupture d'un flexible ou d'autres fuites dans le système hydraulique, les deux clapets des vérins de repliage doivent être fermés lors du transport sur route ! Si ce n'est pas le cas, le propriétaire du matériel doit y installer un dispositif de sécurité mécanique.
5. Avant chaque trajet, les bras d'attelage inférieurs du tracteur doivent être stabilisés afin d'éviter tout basculement latéral de l'outil.
6. **Le vérin d'inclinaison pour le réglage de la pression au sol doit être rentré avant l'opération de repliage et doit être sécurisé/verrouillé afin d'éviter tout déploiement inopiné !**
7. Lors du transport sur route avec l'outil relevé, le relevage arrière du tracteur doit être sécurisé / verrouillé afin d'éviter tout abaissement accidentel !
8. Si le code de la route prescrit que l'outil ou les parties saillantes de celui-ci doivent être identifiés, éclairés ou recouverts, des panneaux de signalisation, des catadioptres, des éclairages et des caches de protection doivent être installés.



- **Lors de la circulation sur les voies publiques, les dispositions du code de la route doivent être respectées !**
- **Adapter les vitesses de déplacement aux conditions particulières liées aux outils repliables avec centre de gravité élevé et largeur de transport spécifique !**

- **Conformément aux § 31 et § 23 du code de la route allemand, le conducteur et le propriétaire sont responsables de l'utilisation des outils portés ou traînés sur les routes et chemins publics.**
- **Les éléments de travail doivent être verrouillés afin d'éviter tout basculement !**

Vitesse d'avancement et suivi de la voie

La vitesse d'avancement est importante pour la garantie d'un travail réussi. Il est recommandé de rouler à une vitesse maximale de 20 km/h.

En outre, la vitesse de travail doit être adaptée de manière à éviter tout dommage au tracteur et à son outil. **La protection anti-pierres est une mesure de sécurité. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages causés par de la terre ou des pierres !**



- *Contrôlez régulièrement la qualité du travail !*

VIII Entretien

Vis

Toutes les vis et tous les écrous doivent être resserrés au couple prescrit après les premières heures d'utilisation - au plus tard après huit heures d'utilisation. Vérifiez ensuite les vis toutes les 100 heures de fonctionnement pour vous assurer qu'elles soient bien en place et, si nécessaire, resserrez-les ou fixez-les avec du loctite.

Flexibles hydrauliques

Vérifier régulièrement l'absence de dommages et de porosité au niveau des flexibles hydrauliques. Remplacer immédiatement les flexibles poreux ou défectueux. N'utiliser que des flexibles hydrauliques approuvés par *KERNER* ou *DICKSONKERNER* !

Lavage avec un nettoyeur haute pression

Lors du lavage de l'outil avec un nettoyeur haute pression, il faut s'assurer que le jet du nettoyeur haute pression ne soit pas dirigé directement sur les paliers de la machine ! Après le lavage, tous les points de lubrification doivent être graissés.

- Utilisez des outils et des gants appropriés lors du remplacement des pièces d'usure comportant des bords tranchants !
- Recyclez correctement les huiles et les graisses !
- Nettoyez la machine sur un emplacement approprié !



Plan de graissage

Les points de graissage suivants doivent être lubrifiés dans les intervalles indiqués :
(Graisse Li selon DIN 51 825 KP 2G)

Plan de graissage	Toutes les 10 heures d'utilisation	Toutes les 50 heures d'utilisation	Après chaque lavage haute pression	Avant l'hivernage
Vérins de repliage		x	x	x
Articulations de repliage (boulons)	x		x	x

IX Données techniques

Les dimensions extérieures dépendent de l'équipement ; les valeurs indiquées se réfèrent à l'équipement minimal.

Type	Construction	Largeur châssis
Varioroll VR 650	repliable	6,5 m

Les spécifications techniques et les dimensions sont non contractuelles !

X Améliorations techniques

Dans le cadre de l'évolution technique, DicksonKerner GmbH travaille constamment à l'amélioration de ses produits. Nous nous réservons donc le droit d'apporter des modifications et des améliorations que nous jugeons utiles. Il ne peut en découler aucun droit à des modifications sur les machines déjà livrées.